

L'an deux mille onze

Le 29 avril

Le conseil municipal de la commune de JUMILHAC-LE-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves CONGÉ, Maire.

-----

**Nombre de conseillers :** 15

**Présents :** Yves CONGÉ – Annick MAURUSSANE - Rémy NICOLAS – Jean-Yves DESVALOIS – Lucienne LAUMOND – François BOISSARD – Bernadette JACQUEMENT – Claudine LEBLANC – Annette VAILLANDET – David KEAST.

**En exercice :** 14

**Présents :** 10

**Votants :** 10 + 3 procurations

**Lesquels forment la majorité des membres en exercice.**

**Date de convocation du conseil municipal :** 20 avril 2011

**Excusés :** Pascal ASTIER – Hubert HURARD –  
Christian MEYNIER – Sandrine PERDRIX

Hubert HURARD a donné procuration à Annick MAURUSSANE.

Christian MEYNIER a donné procuration à Jean-Yves DESVALOIS.

Sandrine PERDRIX a donné procuration à Rémy NICOLAS.

François BOISSARD a été élu secrétaire de séance.

-----

**290411.01**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DRESSÉS PAR M. MICHEL DODET ET  
CHRISTIAN LERAY, COMPTABLES**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2010 (budgets principal, annexe eau et assainissement) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par les Receveurs accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'année 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

■ déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010, par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

■ ~~demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger :~~

-----  
290411.02

### **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme LEBLANC Claudine, Doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Yves CONGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		127 624.56	367237.37		367 237.37	127 624.56
Opérations de l'exercice	786 389.26	1 051 856.19	317 814.81	422 120.16	1 104 204.07	1473 976.35
TOTAUX	786 389.26	1 179 480.75	685 052.18	422 120.16	1 471 441.44	1 601 600.91
Résultats de clôture		393 091.49	262 932.02			130 159.47
Restes à réaliser			1 249.96	77 730.02	1 249.96	77 730.02
TOTAUX CUMULES	786 389.26	1 179 480.75	686 302.14	499 850.18	1 472 691.40	1 679 330.93
Résultats définitifs		393 091.49	186 451.96			206 639.53

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-----

**L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION**  
**DE L'EXERCICE 2010 BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Yves CONGÉ, maire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010  
Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2009	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2010	Restes à réaliser 2010		Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
<b>Investissement</b>	367 237.37		104 305.35	<b>Dépenses</b>	1 249.96	76 480.06	186 451.96
				<b>Recettes</b>	77 730.02		
<b>Fonctionnement</b>	481 753.53	354 128.97	265 466.93				393 091.49

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Pour mémoire résultat de clôture d'investissement 2010 à reporter ligne 001  
Déficit : - 262 932.02  
Excédent :

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2010</b>	393 091.49 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	186 451.96 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	206 639.53 €
Total affecté au c/1068 :	186 451.96 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2010</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	

-----  
290411.04

**VOTE DES TAUX DES TAXES 2011**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés pour l'exercice 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et être passé au vote, décide à unanimité des membres présents de ne pas changer les taux :

Taxe habitation : **12.82 %**  
Taxe foncier bâti : **20.59 %**  
Taxe foncier non bâti : **102.74 %**

-----  
290411.05

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**BUDGET PRINCIPAL 2011**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif établi par la commission des finances.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement :	1 248 765.73
Section investissement :	581 098.24

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget qui lui est soumis.

-----

**COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal sous la présidence de Mme LEBLANC Claudine, Doyenne de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Yves CONGE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		19 054.18		117 297.73		136 351.91
Opérations de l'exercice	204 752.38	202 374.44	106 841.87	80 425.33	311 594.25	282 799.77
TOTAUX	204 752.38	221 428.62	106 841.87	197 723.06	311 594.25	419 151.68
Résultats de clôture		16 676.24		90 881.19		107 557.43
Restes à réaliser			40 518.30		40 518.30	
TOTAUX CUMULES	204 752.38	221 428.62	147 360.17	197 723.06	352 112.55	419 151.68
Résultats définitifs		16 676.24		50 362.89		67 039.13

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-----

**L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION**  
**DE L'EXERCICE 2010 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Yves CONGÉ, maire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010  
Considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2009	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2010	Restes à réaliser 2010		Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
<b>Investissement</b>	117 297.73		26 416.54	Dépenses	40 518.30	40 518.30	90 881.19
				Recettes			
<b>Fonctionnement</b>	19 054.18		2 377.94				16 676.24

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Pour mémoire résultat de clôture d'investissement 2010 à reporter ligne 001  
Déficit :  
Excédent : 90 881.19

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2010</b>	16 676,24 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	16 676 ,24 €
Total affecté au c/1068 :	€
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2010</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF**  
**BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2011**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif établi par la commission des finances.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement :	209 718.24
Section investissement :	172 994.19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget qui lui est soumis.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS CONTRATS OBJECTIFS**  
**AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations d'investissement retenues lors du vote du budget primitif 2011. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter des subventions auprès du Conseil Général au titre des contrats d'objectifs :

**CONTRATS 2011**

1) **Mise en conformité écoles et salles des fêtes (face à la Poste)** – montant de la subvention sollicitée : **10 500 €** répartie comme suit :

**Ecoles :**

Dépenses	18 910.00 €	Contrats objectifs 40%	<b>7 564.00 €</b>
TVA	3 706.00 €	TVA	3 706.00 €
		Commune	11 346.00 €
Total TTC	22 616.00 €	Total TTC	22 616.00 €

**Salle des Fêtes :**

Dépenses	7 340.00 €	Contrats objectifs 40%	<b>2 936.00 €</b>
TVA	1 439.00 €	TVA	1 439.00 €
		Commune	4 404.00 €
Total TTC	8 779.00 €	Total TTC	8 779.00 €

2) **Achat bâtiment ancien crédit agricole**

Dépenses	100 000.00 €	Contrats objectifs 40%	<b>40 000.00 €</b>
		Commune	60 000.00 €
Total TTC	100 000.00 €	Total TTC	100 000.00 €

**CONTRAT 2012**

## **Travaux voirie 2011**

Dépenses	67 721.00 €	Contrats objectifs 25%	<b>16 930.00 €</b>
TVA	13 273.00 €	TVA	13 273.00 €
		Commune	50 791.00 €
Total TTC	80 994.00 €	Total TTC	80 994.00 €

Le conseil municipal s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces nécessaires.

-----

**290411.10**

### **VENTE ANCIEN COURT DE TENNIS – PRIX DE VENTE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération du 26 juin 2010 concernant la vente de l'ancien court de tennis à M. Alain CHAPEYROUX d'une superficie de 512 m<sup>2</sup> à 4 € le m<sup>2</sup> pour un projet de construction. M. Alain CHAPEYROUX demande de revoir le prix de vente du terrain sur des bases en rapport avec la nature du bien cédé.

En effet, ce terrain n'étant pas dans la zone constructible, le certificat d'urbanisme a été refusé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et être passé au vote (12 POUR, 1 ABS, 0 CONTRE),

Considérant que ce terrain est enclavé dans une parcelle appartenant à M. Alain CHAPEYROUX, décide de revoir le prix de vente à 1 € le m<sup>2</sup> soit 512 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette vente et notamment l'acte notarié chez Maître FAVEREAU, notaire à THIVIERS.

Cette délibération annule la délibération du 26 juin 2010 N° 260610.02

**VENTE D'UN CHEMIN RURAL FAYE DE PORT – ENQUETE PUBLIQUE – CHOIX DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la demande de M. Eric BOUZAT pour l'aliénation du chemin rural de Faye de Port. Le conseil municipal ayant émis un avis favorable et le géomètre ayant déposé les documents nécessaires à l'enquête publique, il convient de nommer un commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Bernard VAURIAC, maire de la commune de SAINT-JORY-DE-CHALAIS.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

-----

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet JUMIPASS présenté par M. Nicolas DEMARTHON lors du dernier conseil municipal. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la suite à donner ;

Vote :            11 POUR        1 CONTRE        1 ABST

Un budget de 500 € lui est alloué pour l'achat de diverses fournitures (papier ...).

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition des commerçants concernant le ramassage des cartons. Le SMCTOM n'effectuant plus le ramassage, les commerçants doivent stocker des quantités importantes et porter les cartons à la mini-déchetterie. Ils demandent à la commune d'organiser un ramassage.

Le conseil municipal décide de mettre en place une collecte des cartons pour les commerçants tous les 15 jours.

Monsieur la Maire informe le conseil municipal que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale est consultable sur CD Rom.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur DOS SANTOS domicilié à St Yrieix la Perche (87). Ce dernier souhaite acquérir une partie du chemin rural aux Valades. Monsieur DOS SANTOS n'étant pas propriétaire des parcelles desservies par ce chemin rural, le conseil municipal émet un avis défavorable.

Plusieurs élus ont rencontré Mme Caroline PAGES, suite à l'avis défavorable du conseil municipal pour la pose d'une clôture autour du Village de gîtes suite aux problèmes rencontrés par la divagation de chiens. La commission des travaux se rendra sur place. La décision sera prise pour la pose ou non d'une clôture lors du prochain conseil. Monsieur le Maire est chargé de se rapprocher de la gendarmerie pour le problème de divagation des chiens.

Lecture est faite de la demande d'un locataire de la Résidence du Parc pour utiliser une partie du terrain communal jouxtant son habitation. Considérant que les tranchées d'assainissements traversent ce terrain, il est émis un avis défavorable.

Annick MAURUSSANE fait le compte rendu de la réunion pour la préparation de l'édition 2012 du Rando-Festival Richard Cœur de Lion.